



La Plaine sur mer

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
du 16 septembre 2025

Délibération n° 2025-081

Nombre de Conseillers

En exercice : 27  
Présents : 24  
Pouvoirs : 1  
Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le neuf septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

Etaient présents

VINCENT Danièle, Maire,  
DUGABELLE Denis, MOINEREAU Maryse, BOULLET Benoît, LETOURNEAU Yvan, DOLU Cécile,  
RICHEUX Sébastien, Adjoint,  
GUILLEMOT Bernard, LERAY Marc, VINET Jacky, BURLIN Isabelle, HERVÉ Catherine, DANET Sylvie, GENARD Régine, LABARRE Chantal, TISSIER Daniel, LASSALLE Dominique, FOUCHER Maryline, BLONDEL Isabelle, LERAY Olivier, CHEREAU Sophie, PERISSINOT Olivier, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

Excusés représentés

LUCAS Nathalie donne pouvoir à FOUCHER Maryline,

Absents non représentés

RIBOULET Marie-Andrée, LEBELLE Bernard

Secrétaire de séance : DOLU Cécile – adopté à l'unanimité

**Objet : Exercice 2025 – Délibération portant non restitution de retenues de garantie pour prescription quadriennale ou disparition de la société titulaire du marché**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
Vu les articles R.2191-32 et suivants du Code de la commande publique,  
Vu la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 régissant la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances / RH du 2 septembre 2025,  
Considérant l'avis favorable de la Toutes Commissions du 8 septembre 2025,

Entendu l'exposé de Monsieur Denis DUGABELLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **CONFIRME** la non restitution de la retenue de garantie d'un montant de 8193.84 € à l'entreprise JAULIN Paysage
- **REVERSE** la retenue de garantie au budget principal de la commune pour un montant de 8 193.84 euros
- **ÉMET** un titre de recettes au compte 7788 correspondant au montant de ces retenues de garantie

Danièle VINCENT  
Maire



Cécile DOLU  
Secrétaire de séance